

**MODALITÉS DE CERTIFICATION**

**ANNEXE II**

**UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLOME**

ANNEXE IIa

## UNITES PROFESSIONNELLES (U11, U12, U13, U2, U31, U32, U33, U34, U35)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE).
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Capacités		Compétences / Unités	U 11	U 2	U31	U 32	U 33
<b>C 1</b> <b>Communiquer - Informer - Analyser</b>	1.1	Collecter, analyser les informations des bases documentaires et des représentations					
	1.2	Analyser les systèmes et sous-systèmes mis en œuvre					
	1.3	Renseigner les documents de travail					
	1.4	Renseigner les documents de suivi de la démarche qualité					
	1.5	Rendre compte de l'activité					
<b>C 2</b> <b>Traiter – Décider - Organiser</b>	2.1	Définir les produits et les éléments					
	2.2	Définir les procédures de fabrication et d'assemblage					
	2.3	Préparer les fabrications et les assemblages					
	2.4	Commander les pièces et les produits nécessaires à l'intervention					
	2.5	Organiser le poste de travail					
<b>C 3</b> <b>Réaliser</b>	3.1	Réaliser les fabrications					
	3.2	Réaliser les assemblages et les protections					
	3.3	Mettre en œuvre les matériaux composites et plastiques					
	3.4	Assurer la maintenance du poste de travail et des équipements					
	3.5	Implanter, monter les équipements et accessoires					
	3.6	Réaliser les connexions et paramétrages énergétiques					
	3.7	Réaliser les opérations d'après-vente					
	3.8	Assurer la mise et le maintien en service du véhicule					
<b>C 4</b> <b>Contrôler - Mettre en conformité</b>	4.1	Contrôler et mettre en conformité le véhicule					
	4.2	Contrôler la conformité des fabrications					
	4.3	Contrôler et mettre en conformité les équipements et accessoires implantés sur le véhicule					

## U11/E1 (sous-épreuve E11) – analyse d'un système technique

- **Contexte professionnel**

Les compétences regroupées dans cette unité U11 se mobilisent dans les activités d'analyse préalable à la réalisation des opérations de construction de carrosserie.

- **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A1, A2, A3 et A4 du référentiel des activités professionnelles.

		A1 : Préparer la fabrication							A2 : Réaliser les fabrications et les assemblages						A3 : Implanter et installer les équipements et accessoires				A4 : Assurer la conformité						A5 : Finaliser l'intervention				
Compétences		T1.1	T1.2	T1.3	T1.4	T1.5	T1.6	T1.7	T2.1	T2.2	T2.3	T2.4	T2.5	T2.6	T3.1	T3.2	T3.3	T3.4	T4.1	T4.2	T4.3	T4.4	T4.5	T4.6	T5.1	T5.2	T5.3	T5.4	T5.5
1.2	Analyser les systèmes et sous-systèmes mis en œuvre																												
2.1	Définir les produits et les éléments																												
2.2	Définir les procédures de fabrication et d'assemblage																												

- Tâches professionnelles associées

ACTIVITÉS	Tâches principales
1. Préparer la fabrication	T1.1 Participer à la définition et à la conception d'un produit
	T1.2 Exploiter les documents, établir la liste des pièces, produits et moyens nécessaires
	T1.4 Décoder, organiser les opérations et rédiger une fiche de travail
	T1.5 Effectuer les tracés et développements
	T1.6 Préparer les éléments à assembler
	T1.7 Participer à la définition d'un mannequin

2. Réaliser les fabrications et les assemblages	T2.1	Réaliser les débits, découpes et usinages
	T2.2	Réaliser les opérations de mise en forme
	T2.3	Réaliser les assemblages chimiques, thermiques, mécaniques
	T2.4	Adapter les éléments de carrosseries en matériaux composites, plastiques
	T2.6	Réaliser les mannequins
3. Implanter et installer les équipements et accessoires	T3.1	Préparer le véhicule pour recevoir les équipements et accessoires
	T3.2	Monter, installer les équipements et accessoires
	T3.3	Réaliser les connexions énergétiques
4. Assurer la conformité	T4.1	Contrôler la conformité de l'intervention

## U12/E1 (SOUS-ÉPREUVE E12) - MATHÉMATIQUES

La sous-épreuve **mathématiques** est constituée des éléments définis pour le groupement B du programme de mathématiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 précité.

## U13/E1 (SOUS-ÉPREUVE E13) - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

La sous-épreuve **sciences physiques et chimiques** comprend les unités spécifiques suivantes du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 précité :

CME6 (fonctionnement des dispositifs de chauffage)

CME7 (distribution de l'énergie électrique)

SL5 (réfléchir sur les carrosseries colorées)

## U34/E3 (SOUS-ÉPREUVE E34) - ECONOMIE - GESTION

## U35/E3 (SOUS-ÉPREUVE E35) - PREVENTION - SANTE - ENVIRONNEMENT

## U20/E2 (sous-épreuve E20)- ETUDE DE CAS : PREPARATION D'UNE PRODUCTION

• **Contexte professionnel**

Les compétences regroupées dans cette unité U2 se mobilisent dans les activités de préparation des opérations de construction de carrosserie.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A1, A2, A3, A4 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		A1 : Préparer la fabrication							A2 : Réaliser les fabrications et les assemblages						A3 : Implanter et installer les équipements et accessoires				A4 : Assurer la conformité						A5 : Finaliser l'intervention				
		T1.1	T1.2	T1.3	T1.4	T1.5	T1.6	T1.7	T2.1	T2.2	T2.3	T2.4	T2.5	T2.6	T3.1	T3.2	T3.3	T3.4	T4.1	T4.2	T4.3	T4.4	T4.5	T4.6	T5.1	T5.2	T5.3	T5.4	T5.5
1.1	Collecter, analyser les informations des bases documentaires et des représentations																												
1.3	Renseigner les documents de travail																												
2.3	Préparer les fabrications et les assemblages																												
2.4	Commander les pièces et les produits nécessaires à l'intervention																												

• **Tâches professionnelles associées**

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Tâches principales</b>
<b>1. Préparer la fabrication</b>	<b>T1.1 Participer à la définition et à la conception d'un produit</b>
	<b>T1.2 Exploiter les documents, établir la liste des pièces, produits et moyens nécessaires</b>
	<b>T1.3 Organiser le poste de travail</b>
	<b>T1.4 Décoder, organiser les opérations et rédiger une fiche de travail</b>
	<b>T1.5 Effectuer les tracés et développements</b>
	<b>T1.6 Préparer les éléments à assembler</b>
	<b>T1.7 Participer à la définition d'un mannequin</b>
<b>2. Réaliser les fabrications et les assemblages</b>	<b>T2.1 Réaliser les débits, découpes et usinages</b>
	<b>T2.2 Réaliser les opérations de mise en forme</b>
	<b>T2.3 Réaliser les assemblages chimiques, thermiques, mécaniques</b>
	<b>T2.4 Adapter les éléments de carrosseries en matériaux composites, plastiques</b>
	<b>T2.5 Traiter les surfaces contre la corrosion</b>
	<b>T2.6 Réaliser les mannequins</b>
<b>3. Implanter et installer les équipements et accessoires</b>	<b>T3.1 Préparer le véhicule pour recevoir les équipements et accessoires</b>
	<b>T3.2 Monter, installer les équipements et accessoires</b>
	<b>T3.3 Réaliser les connexions énergétiques</b>
<b>4. Assurer la conformité</b>	<b>T4.1 Contrôler la conformité de l'intervention</b>
	<b>T4.2 Contrôler la conformité du véhicule à la réglementation en vigueur</b>
	<b>T4.3 Participer à la constitution du dossier de réception du véhicule</b>
	<b>T4.4 Assurer la mise et maintien en service</b>
	<b>T4.5 Assurer l'assistance et l'après-vente</b>
	<b>T4.6 Remettre en conformité</b>
<b>5. Finaliser l'intervention</b>	<b>T5.1 Appliquer les règles de mise en déchets</b>
	<b>T5.3 Renseigner les outils des procédures qualité</b>
	<b>T5.4 Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé</b>



<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Tâches principales</b>
<b>1. Préparer la fabrication</b>	T1.2 <b>Exploiter les documents, établir la liste des pièces, produits et moyens nécessaires</b>
	T1.3 <b>Organiser le poste de travail</b>
	T1.6 <b>Préparer les éléments à assembler</b>
<b>2. Réaliser les fabrications et les assemblages</b>	T2.1 <b>Réaliser les débits, découpes et usinages</b>
	T2.2 <b>Réaliser les opérations de mise en forme</b>
	T2.3 <b>Réaliser les assemblages chimiques, thermiques, mécaniques</b>
	T2.4 <b>Adapter les éléments de carrosseries en matériaux composites, plastiques</b>
	T2.5 <b>Traiter les surfaces contre la corrosion</b>
	T2.6 <b>Réaliser les mannequins</b>
<b>3. Implanter et installer les équipements et accessoires</b>	T3.1 <b>Préparer le véhicule pour recevoir les équipements et accessoires</b>
	T3.2 <b>Monter, installer les équipements et accessoires</b>
	T3.4 <b>Effectuer les réglages, paramétrages et mises en conformité</b>
<b>4. Assurer la conformité</b>	T4.1 <b>Contrôler la conformité de l'intervention</b>
	T4.4 <b>Assurer la mise et maintien en service</b>
	T4.5 <b>Assurer l'assistance et l'après-vente</b>
<b>5. Finaliser l'intervention</b>	T5.1 <b>Appliquer les règles de mise en déchets</b>
	T5.2 <b>Remettre en état le poste de travail</b>
	T5.4 <b>Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé</b>





	<b>T4.3 Participer à la constitution du dossier de réception du véhicule</b>
	<b>T4.4 Assurer la mise et maintien en service</b>
	<b>T4.5 Assurer l'assistance et l'après-vente</b>
	<b>T4.6 Remettre en conformité</b>
<b>5. Finaliser l'intervention</b>	<b>T5.1 Appliquer les règles de mise en déchets</b>
	<b>T5.4 Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé</b>
	<b>T5.5 Rendre compte de son activité</b>

## UNITES CONSTITUTIVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

### Unité ( U12, épreuve E1 ) : Mathématiques

L'unité de mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

### Unité (U13, épreuve E1) : Sciences physiques et chimiques

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

### Unité (U34, épreuve E3) : Economie – gestion

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

### Unité (U35, épreuve E3) : Prévention – Santé - Environnement

L'unité englobe l'ensemble des connaissances et capacités mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de Prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

### Unité (U4, épreuve E4) : Langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

### Unité (U51, épreuve E5) : Français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

### Unité (U52, épreuve E5) : Histoire, géographie et éducation civique

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

### Unité (U6, épreuve E6) : Arts appliqués et cultures artistiques

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009)

### Unité (U7, épreuve E7) : Éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

### Unité (UF1, épreuve EF) : Langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général